

GUIDER ET SOUTENIR POUR S'APPROPRIER LES ENJEUX DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

1 COMMENT SE DÉFINIT UNE SITUATION DE HANDICAP ?



Une situation de handicap apparaît lorsqu'une déficience ou une maladie rencontre un environnement qui interdit ou limite la participation d'une personne.

La situation de handicap résulte donc d'une interaction limitée ou empêchée entre une personne et un environnement.

POUR LE TUTEUR

Accompagner la connaissance et l'appropriation des situations personnelles des élèves.

2 LES PRINCIPES CLÉS D'UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Code de l'éducation (article L. 111-1)



L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé **en fonction des élèves et des étudiants (...)** Il reconnaît que tous les enfants partagent **la capacité d'apprendre et de progresser.**

Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, **sans aucune distinction.**

Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement.

Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec **la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale.** Elle s'enrichit et se conforte par **le dialogue et la coopération** entre tous les acteurs de la communauté éducative. (...)

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.



Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'École de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

3 BESOINS PARTAGÉS ET BESOINS SPÉCIFIQUES

BESOINS PARTAGÉS



La notion de « besoins pour apprendre » est centrale. Elle concerne tous les élèves.

Le rôle de l'enseignant(e) est donc d'identifier les besoins partagés par le plus grand nombre des élèves pour anticiper les obstacles potentiels aux apprentissages.

BESOINS SPÉCIFIQUES



Les besoins spécifiques de certains élèves peuvent être identifiés par un tiers extérieur à l'école (notification de la Maison des Personnes en situation de handicap (MDPH), professionnel de santé) ou par les enseignants lorsqu'ils observent l'élève en train de travailler.

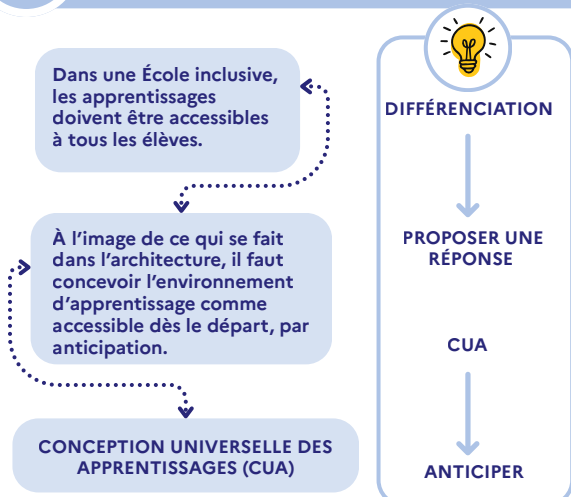
Dans ce cas, des adaptations pédagogiques voire des aménagements peuvent être mis en place.

POUR LE TUTEUR



Aider à repérer les obstacles potentiels aux apprentissages et à distinguer adaptations pédagogiques (ce que je fais en classe) et aménagements (comment je peux agir sur l'environnement).

4 la notion d'accessibilité des apprentissages



POUR LE TUTEUR

Accompagner progressivement ce changement de paradigme.

5 DE L'ÉGALITÉ À L'ÉQUITÉ GRÂCE À L'ACCESSIBILITÉ

Égalité simple



Mêmes ressources pour tous : certains restent désavantagés.

Équité par compensation



Ajustements individuels : des progrès mais des obstacles subsistent.

Équité par accessibilité



Environnement accessible dès la conception: tous peuvent participer.



L'équité par accessibilisation ne lève pas tous les obstacles mais offre à chaque élève les mêmes conditions d'accès aux apprentissages.

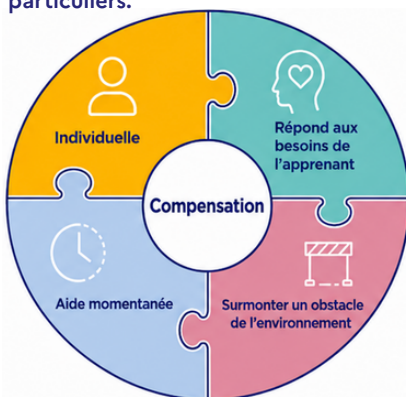
1 PRIVILÉGER L'ACCESSIBILITÉ ET COMBINER AVEC LA COMPENSATION

ACCESSIBILITÉ

Privilégier l'accessibilité pour le plus grand nombre des élèves.

COMPENSATION

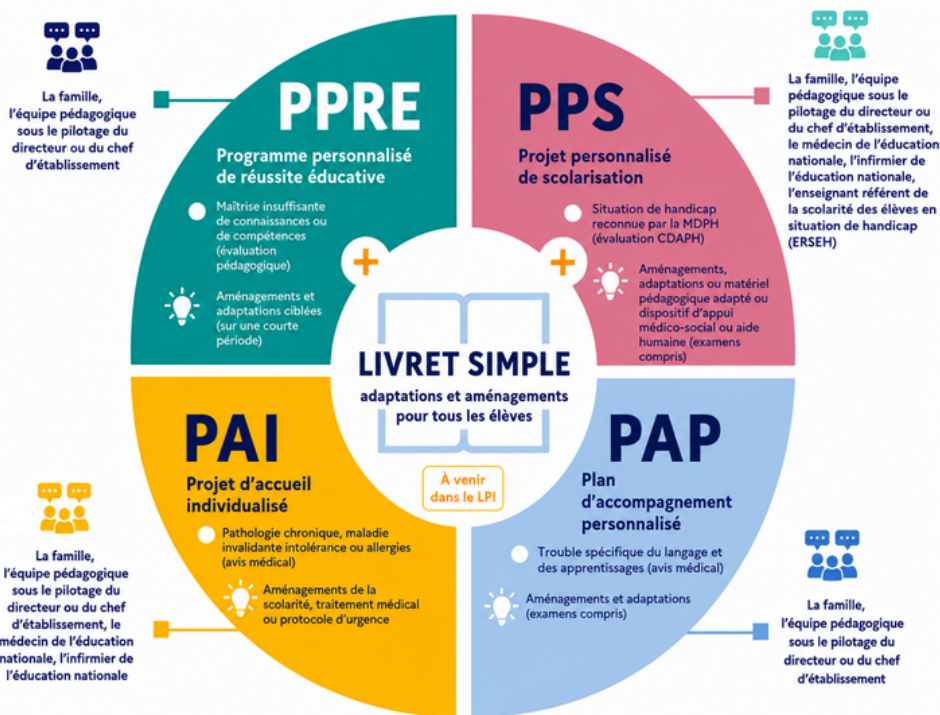
Combiner avec de la compensation (matérielle ou humaine) pour des besoins très spécifiques ou particuliers.



ALLER PLUS LOIN

CanoTech : Faut-il privilégier la compensation ou l'accessibilité ?

2 ACCOMPAGNER LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS



ALLER PLUS LOIN

Le livret de parcours inclusif (LPI)

3 LES DISPOSITIFS INCLUSIFS

ULIS

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Les ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

SEGPA

SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent des collégiens présentant des difficultés scolaires persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. L'organisation spécifique se caractérise par un enseignement au sein de la SEGPA, des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de la SEGPA et celles du collège.

UPE2A

UNITÉ PÉDAGOGIQUE D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS

Les UPE2A sont des dispositifs spécifiques pour les élèves allophones nouveaux arrivants qui ont besoin d'un enseignement du français adapté. Si l'inclusion en classe ordinaire des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) constitue la modalité principale, des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants accueillent et personnalisent le parcours de ces élèves.

RESSOURCES ET OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN (les liens sont cliquables)

[CanoTech : Faut-il privilégier la compensation ou l'accessibilité ?](#)

[Le livret de parcours inclusif \(LPI\)](#)

[Eduscol - École inclusive](#)

[Ministère - La scolarisation des élèves à besoins particuliers](#)

[Canopé - Cap École inclusive](#)

[Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive](#)

INDISPENSABLE



[Page académique dédiée à l'École inclusive](#)